

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-513705

✓ 05- 30083

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricule : 69992 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : Retraité

Nom & Prénom : J ISMANI Ahmed

Date de naissance : 25/01/1959

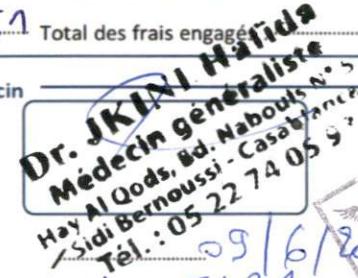
Adresse : Hay el qodek le l'elfajr Imm F N 69

Sidi Bernoussi CASA

Tél. : 06.75.59.26.51 Total des frais engagés : 450,4 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 09/06/2020

Nom et prénom du malade : JISHANI SARAH

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Angine + Adenal axillaire gauche

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

DEVIS DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/04/2022	01	150 D.H.		INP. 1021111234567890

EXECUTION DES ORDONNANCES	
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Montant de la Facture
09/06/22	178,70 D.H.
15/06/22	121,70

ANALYSES - RADIOPHARIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre		Montant détaillé des Honoraires	
		AM	PC	IM	IV

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	COEFFICIENT DES TRAVAUX										
	MONTANTS DES SOINS										
	DEBUT D'EXECUTION										
	FIN D'EXECUTION										
	COEFFICIENT DES TRAVAUX										
	MONTANTS DES SOINS										
	DATE DU DEVIS										
	DATE DE L'EXECUTION										
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE											
<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>		H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553	G
H	25533412	21433552									
D	00000000	00000000									
B	35533411	11433553									
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>											
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION									

Docteur JKINI Hafida

Médecine Générale

Echographie Clinique

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93

Ordonnance

PPV:
EXP:
Lot N°:

47,80

PPV116DH40

LO
E

14,80

Casablanca, le..... 09/06/2020.

JISMANI SARA

9 - 148,70 Dh

① Floxacin 500 mg

tbl x 30

1 gellu x 30
(8)

② Coccidien creux
1 cell x 25 (15)

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93

827 H.A.180

③ Dazen
1 Cyp x 30 i.p.m

حي القدس، شارع نابلس رقم 51 البرنوصي، الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 74 05 93

Hay Al Qods, Bd Nabouls N° 51, 1er étage Bernoussi- Casablanca Tél. : 05 22 74 05 93

Doc 004

Appaisant

lostop 500

Appellez

6

Mir

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Berneussi, Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93

Docteur JKINI Hafida

Médecine Générale

Echographie Clinique



الدكتورة اجكيني حفيظة

الطب العام

الفحص بالصدري

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93

Ordonnance

Casablanca, le

15/06/2020.

JISMAMI
SARA

37400

①

Duo

1 CP x 25

1 Bouteille

84,70

②

2 Remèdes

1 CP x 25

1 Bouteille

37,00



125,70

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93

حي القدس، شارع نابلس رقم 51 البرنوسي، الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 74 05 93
Hay Al Qods, Bd Nabouls N° 51, 1er étage Bernoussi - Casablanca Tél. : 05 22 74 05 93